



**Commission consultative de
suivi du PGDMA de la Manche**

réunion d'installation

Mardi 8 juillet 2014

Sommaire

P.G.D.M.A. de la Manche

- 1-Introduction et contexte
- 2-PGDMA : généralités
- 3-PGDMA : les objectifs
- 4-Bilan départemental 2012
- 5-Enjeux et actions
- 6-Mobilisation des acteurs,
- 7-Conclusion/perspectives



1-Contexte 2014

département de la Manche

1. Département de 120 km sur 50 km, avec 350 km de côtes et plages,
 2. Population de 496 937 hab.
dont 34 % en zone urbaine avec 5 villes principales : Cherbourg-Octeville, Saint-Lô, Granville, Coutances et Avranches,
- Activités touristiques importantes et donc une population DGF de 559 971 hab. (*base calcul ratio*),
 - 601 communes et 27 groupements intercommunaux pour gérer les déchets (*compétences globales*) et 6 syndicats de traitement (*1 seul avec équipement en régie*),

2-Plan départemental de gestion des déchets ménagers 50

- Contribution à l'organisation de la gestion des déchets et coordination des actions pour atteindre les objectifs.
- Déclinaison des obligations réglementaires au niveau du département avec définitions d'objectifs généraux, mais aussi pour les groupements de communes.
- Mise en œuvre : 2004-2009
 - Commission consultative large et ouverte (*y compris la grande distribution*), réunions de travail en 4 groupes thématiques,
 - Procédure longue d'élaboration, concertation, études : fin 2006,
 - Validation du « Plan » et évaluation environnementale par bureau d'études : 2007-2008,
 - Enquête publique : décembre 2008,
 - Approbation par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2009.



PGDMA de la Manche

- **PGDMA (2009)** : 10 chapitres, dont le dernier pragmatique » avec liste des acteurs (*avec mise à jour*) :

Un dossier de 342 pages

dont 172 pages de « Planification avec objectifs »,
dont 52 pages d'illustrations et 122 pages d'annexes

- **Architecture selon les 4 postes + 1**

Collecte des OMR,

Collectes sélectives et le tri des déchets

Déchetteries et filières réemploi-recyclage,

Traitement des déchets ultimes,

Objectifs (*parfois*) déclinés au niveau
des groupements de communes

+ 1 Chapitre
« prévention
de la
production
des déchets »
: **objectif 1^{er}**

3-PGDMA : 5 Principes préalables

- **Principe d'engagement** de tous les partenaires, notamment la grande distribution généraliste et spécialisée.
- **Principe de proximité** pour les équipements de collecte (*cf. densité et accessibilité*), pour la valorisation et pour le traitement : but limiter les transports sur de longues distances.
- **Principe de développement durable** : choisir les solutions les moins « impactantes » pour chaque partie du service déchets : collecte, collecte sélective, déchetterie et traitement, avec critère « hiérarchie des modes de gestion ».
- **Principe du choix** des technologies mûres.
- **Principe de responsabilité** de chacun dans la gestion des déchets réaffirmé.

Et 7 priorités du PGDMA 50

Priorité n° 1 : **prévention de la production des déchets** (*chapitre 1*) avec des objectifs de réduction des déchets par groupement (*zones urbaines et zones touristiques*) – achats en vrac, emballages monomatériaux, limitation de l'envoi de publicité « grande distribution » (*50 km max*), actions de communication/sensibilisation + structures de réemploi et recyclage,

Priorité n° 2 : **optimisation des collectes sélectives** : habitat collectif, zones touristiques, marchés, manifestations et animations culturelles, sportives... objectifs « refus de tri », + collecte sélective des déchets organiques et soutien au compostage individuel.

Priorité n° 3 : **réduire la fréquence** des collectes des ordures ménagères résiduelles, optimisation, maîtrise des coûts.



7 priorités du PGDMA 50 (suite)

Priorité n° 4 : **Déchetteries**, harmonisation des conditions d'accueil des déchets non ménagers et limitation des dépôts particuliers et autres en déchetteries (*cf. équité de fréquentation*) + soutien aux structures de réemploi et recyclage (*cf. encombrants*).

Priorité n° 5 : **favoriser les équipements de proximité** (*prescriptions générales d'implantation*) et haute exigence d'exploitation des installations (*réaction immédiate dès incident*).

Priorité n° 6 : soutien aux filières dédiées (*déchets agricoles, restaurants, automobiles, bois...*), et notamment les déchets à responsabilité élargie du producteur (R.E.P.) : huiles de vidanges, piles, pneu textiles, DASRI PAT... et gestion collective des déchets non ménagers (*cf. « D.A.E. »*)

Priorité n° 7 : soutien au développement de la collecte des déchets des équipements électriques et électroniques DEEE (*en magasins « 1 pour 1 » puis en déchetteries*).

Point sur Chapitre « prévention »

Inciter les enseignes à renseigner les clients sur les emballages complexes à trier et recycler,

Favoriser les emballages en « monomatériaux »,

Inciter les clients à moins utiliser de produits à usage unique,

Soutien au développement de la vente en vrac,

Lutte contre le sur-emballage,

Limiter les envois de publicités par les enseignes,

Créer une carte à point « éco-citoyens » pour récompenser les comportements vertueux



Point sur objectifs à 2013 et 2018

- Stabilisation du gisement en 2009 à 325 230 tonnes (référence 2007) : Baisse de 4% pour 2013 et baisse de 7% en 2008

mais explosion des quantités de déchets verts en déchetterie : stratégie à développer une gestion différenciée

- Taux partiel de valorisation matière (CS valorisé/ CS + OMR) : 34% pour 2012-2013 et 42% pour 2016-2018

À ce jour, pour 2012, le taux partiel est 29,1%

- Objectifs « Taux de refus » : 5 à 12 % (selon point de départ) pour 2013

En 2012, le Département est à 12,5%

Objectifs « Taux de refus » : 5 à 6 % (selon point de départ) pour 2018

- Objectifs compostage individuel : 43000 foyers en 2013

Point « installations déchets » avec des « exigences minimales »

Cf. Chapitre 9 : déchets ultimes et unités de traitement

- Refus d'imposer une sectorisation contraignante, mais favoriser des rapprochements entre collectivités,
- Uniquement les unités de traitement « mûres » (cf. Fiches ADEME),
- Soutien au projet pour des raisons « environnementales » et afficher le « dynamisme économique du territoire »,
- Volonté de proximité « une unité à moins de 30 km de chaque zone de collecte » (*distances, transports, coûts et usages des énergies produites*),
- Mise en œuvre de projet de « haute qualité » et « haut degré » d'exigences d'exploitation (*maîtrise constante des impacts, suivi d'exploitation*), pour aboutir à une image de marque forte et climat de confiance,

des installations déchets » avec des exigences particulières (Suite)

Des exemples :

1. Pour les ISDUND : Refus des bennes comportant trop de déchets recyclables, valoriser obligatoire du biogaz (*introduction de la notion de bioréacteur*), mettre en place la certification iso 140001,
2. Pour les UVEID : valorisation obligatoire de l'énergie et de la chaleur, réactivité immédiate dès le moindre problème et obligation de suspendre l'activité dès le dépassement de seuil (*sans surcoût pour les collectivités*),
3. Pour les UTMB : valorisation du biogaz et de la chaleur, favoriser l'implantation à proximité de voies ferrées (*si possible mais contraintes*), favoriser deux lignes « déchets organiques » et « déchets verts » distinctes, mettre en place la certification iso 140001.



PGDMA de la Manche 1999-2012 : un réseau dense d'équipements

- 50** déchetteries intercommunales : proximité, amplitudes d'ouvertures (*pb de saturation, mises aux normes*),
- 5** centres de tri de déchets ménagers,
- 7** centres de tri de déchets DIB-DAE et BTP,
- 13** stations de transit de déchets (*cf. éloignement et variation de tonnages*),
- 13** plates-formes de compostages dont 6 agricoles et dont une avec « gestion des biodéchets »,
- 74** installations d'accueil des déchets inertes dont 12 carrières (*cf. réaménagement de sites*),
- 4** ISDUND dont 3 en « Bioréacteurs » (*en 2014*) et une unité de tri-méthanisation,

4- Bilan Départemental 2012

Dès 1996 : les collectivités de la Manche se sont fortement investies (*soutiens financiers CRBN, CG, Etat-GDE, Europe – unicité d’instruction*) pour moderniser les équipements et ont poursuivi les efforts en 2009 pour répondre aux objectifs.

Les bons résultats le prouvent : 12 années de suivi via le « bilan départemental par le CG50.

Production département de la Manche :

359 261 t. (+1,9%)

soit 645 kg/hab. DGF

Classement par catégorie (suivi, émulation)

Bilan départemental 2012

- Production globale : 645,05 kg/hab. DGF (cf. Z.T.)
 - Taux de valorisation « matière CS + déchetterie » : 48,4%
 - Taux global valorisation (+ méthanisation et incinération) :
54,2%
- Proximité : 75 % des déchets sont gérés sur notre département (dont 50% dans un rayon de moins de 35 km)
- Détails gisement : OMR : 221,3 kg/hab (-3,35%)
 - Verre : 39,1 kg/hab (-0,8%)
 - Emballages Journaux : 51,7 kg/hab (-2%)
 - Déchetterie : **319,1 kg/hab** (dont 47% D.V. et taux valorisation 67 %)
- Compostage individuel : 14 % des foyers sont concernés

Traitement des 123 255 tonnes OMR (34,3% du gisement en 2012)

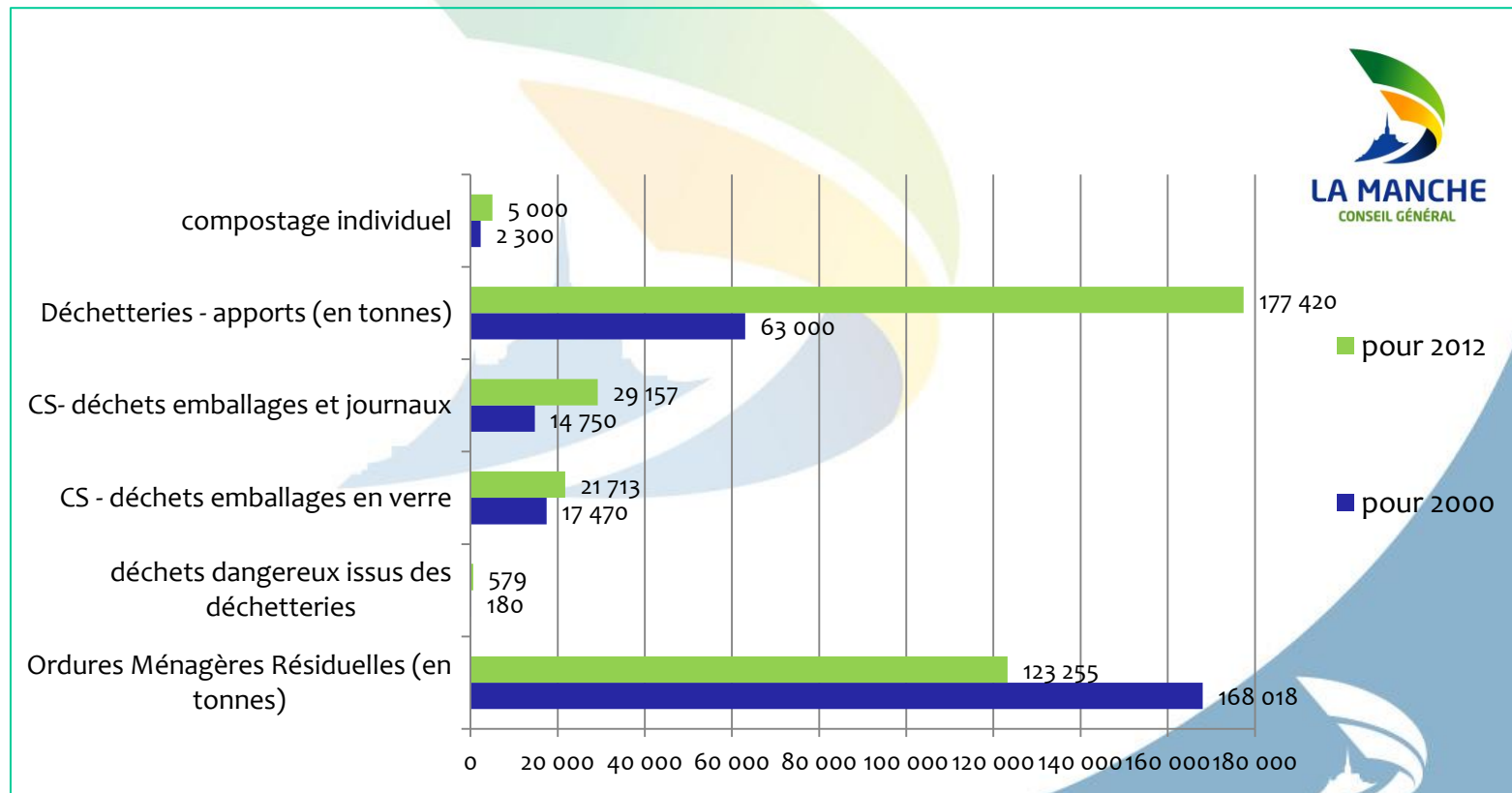
- **Cavigny** : Usine de tri mécano-biologique – méthanisation (SM Point Fort 60000 t. OMR + 12 000 t déchets verts - 2010) : refus de tri et production de compost (NFU) + refus de compostage. Production électrique (recherche en cours pour valorisation chaleur),
+ **Saint Fromond** : ISDUND (70000 t - 2020) : lixiviats traitement biologique (projet de production d'électricité),
= 40 % des OMR
- **Le Ham Eroudeville** : ISDUND (125 000 t. - 2030) : lixiviats évaporés et production d'électricité = **37,2% des OMR**
- **Isigny le Buat** : ISDUND (65 000t - 2023), lixiviats traitement biologique et production d'électricité et valorisation chaleur du moteur
= 1,75% des OMR
- **Cuves** : ISDUND (70000 t. - 2027), lixiviats évaporés, valorisation chaleur et production électrique = **14,9% des OMR**

Nota : UVEID Pontmain (53) = **6% des OMR.**

Variation des gisements de déchets entre 2000 et 2012 : +26,5%

soit 91 400 tonnes (*fermeture décharges, ouvertures
déchetteries, développement des collectes sélectives...*)

Population de 481 471 hab (insée) à 499 531 hab. (insée) en 2012



5-Enjeux départementaux 2011-2017

1. Poursuivre la baisse des tonnages OMR,
2. Maîtriser les flux de déchets en déchetteries, notamment les déchets verts et les déchets encombrants (*cf. avec filières REP*),
3. Maîtrise des coûts par le développement des collectes en colonnes enterrées (*OMR et CS*),
4. Accroître la valorisation des déchets issus des collectes sélectives et séparatives,
5. Optimiser la gestion des déchets non ménagers (*déchets des activités économiques*),
6. Optimiser la gestion des déchets organiques : biodéchets.

6- Mobilisation des acteurs

PREVENTION :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : coopération avec le technicien restauration « collègues » (*stock, approvisionnement, temps de présence...*) ,
Expérimentation « sécheurs de biodéchets » à Bricquebec,
Projet « gaspillage » à développer dans les établissements de santé et de retraite (*cf. gisement*),
- Soutien au développement des filières réemploi-recyclage : partie collecte et partie vente (*visibilité, stratégie d'attractivité + volet insertion*),
Développement filière « textiles » et filière « déchets de meubles » (*cf. sté SPHERE mandataire pour « écomobilier » et « valdéla » + volet insertion*),
- Opération « foyers témoins » 2014-2015 (*Agglo St-Lô*),
- Vente « en vrac » se développe (*cf. Auchan – la Glacerie, Leclerc-Agneaux*),
- Vente en emballages « consignés » (*la Chaiseronne viandes, La Chaise Baudouin*),

Mobilisation des acteurs (suite)

Action des CL :

Réduction des fréquences de collecte d'OMR et optimisation (*PAV enterrés HLM : agglo St-lô, CUC*), progression de la collecte en sacs transparents, optimisation des tournées,

Mobilisation d'ambassadeurs de tri auprès des habitants (*SM Cotentin traitement, SM Point Fort*) + communication, visites, Développement du compostage individuel (*toutes les CC*),

Progression du maillage de proximité des PAV (*notamment enterrés/intégration, zone HLM, zones littorales*),

CC Avranches-le Mt St Michel : expérience « extension des consignes de tri des emballages » avec Eco-Emballages (+ *sté SPHERE/centre de tri Donville les Bains*),

Limitation des accès aux déchetteries, meilleurs contrôles (*les CC et actions fortes de la CUC*),

Mobilisation des acteurs (suite)

Filière traitement :

Montée en puissance de l'usine de tri-mécanobiologique, méthanisation de Cavigny,
Mise en place de « bioréacteur » sur les ISDUND,
Développement de « méthanisation agricole » : 9 projets en cours pour 5 unités en fonctionnement (*40 000 t. d'effluents + déchets verts de proximité*),

Filières REP :

Développement et optimisation
Textiles, Meubles, DASRI-PAT : réseau dense,
Projet de sensibilisation « DEEE et piles » en novembre 2014

+ **Littoral** : Suivi des « collecte raisonnée » des macro-déchets des plages, « plastiques » professionnels marins, déchets des ports (*plan, déchets portuaires*)...

Conclusions

PGDMA de la Manche 2009-2016

- Commission consultative associant tous les partenaires publics, privés, associations et travail en concertation : synergie créée et climat de respect/confiance, partages et échanges de données larges,
- Fil directeur (*outré la prévention*) : tri maximal des déchets (*domicile, lieux de travail, lieu de commerces, lieux de loisir...*),
- Refus absolu « d'opposer » des modes de traitement et promotion du principe de « non limitation du nombre d'installations »,
- Proposer des solutions pragmatiques présentant le moindre impact, d'où un PLAN dynamique et toujours d'actualité.
- Efficacité de la démarche : excellente entente services de l'Etat, CG et collectivités territoriales ;
D'où objectifs **partagés** par chacune des parties qui se sont fortement investies à leur niveau.



PGDMA de la Manche 2009-2016

■ Merci pour votre attention !

Plan « déchets » de la Manche téléchargeable :

www.planete.manche.fr

www.environnement-sante-manche.org

Cartographies : <http://manche.fr/atlas-cartographie-carte-manche.asp>

Contacts :

**Direction de la gouvernance durable,
Service de la transition écologique**

Tél. 02 33 05 95 60

Secrétariat : 02 33 05 97 79



Annexe 1 : Message de la commission consultative du PGDMA :

« De la responsabilité partagée »

Les déchets sont l'affaire de tous.

Nous produisons, tous, tous les jours, au domicile, au travail, y compris pendant les vacances, de plus en plus de déchets.

Il n'est plus possible de s'en « débarrasser facilement » sans y penser.

Il est nécessaire que chaque acteur agisse à son niveau pour une meilleure gestion, en recherchant régulièrement à produire moins de déchets et à participer efficacement au tri.



Annexe 2 - Coûts « bilan déchets 50 » 2012 – budget cumulé : 50,4 M€ soit 90,5 €/hab. DGF

Les recettes : T.E.O.M. (taxe) + R.S., redevance camping, R.E.O.M. (service rendu), REOMI et TEOMI + EE, Ecofolio, ferrailles

1. Collecte des O.M.R. : 10 à 45 €/hab.
2. Collecte sélective et tri : 7 à 40 €/hab.
3. Déchetterie : 10 à 40 €/hab.
4. Traitement :
 - Compostage : 2 à 4 €/hab.
 - Tri-mécanobio-méthanisation : 10 à 22 €/hab.
 - Enfouissement : 8 à 21 €/hab.
 - Incinération : 9 à 27 €/hab.

D'où coût moyen global : 40 à 130 €/hab.DGF soit par foyer (2,3) : 208 €/an et 0,60 €/foyer/jour.